



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE
---	---

ARRETE N°55.2025
Route de Oignies, rue de la Gare

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la réglementation de la circulation routière,
- Vu l'arrêté du 26 Juillet 1974 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 Juin 1977 relatifs à la signalisation routière,
- Vu la demande présentée par la Société SNPC le 7 Avril 2025, dans le cadre de la réalisation de travaux de réparation de voiries pour la période du 16 Avril au 25 Avril 2025,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et des agents,

ARRETE :

- Article 1** La circulation de toute nature sera interdite rue de la Gare durant 24h pendant la période comprise entre le 16 Avril et le 25 Avril 2025.
- Article 2** La déviation des véhicules de toute nature se fera par la RD306 et la rue Pasteur sur Oignies.
- Article 3** le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au lieu et date repris à l'article 1^{er} ci-dessus.
- Article 4** La circulation des véhicules de toute nature sera réglementé par des feux de chantier route de Oignies pendant 24h durant la période comprise entre le 16 Avril et le 25 Avril 2025.
- Article 5** La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h route de Oignies pour la période du 16 Avril au 25 Avril 2025.
- Article 6** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.
- Article 7** La Société SNPC,
Le Service de Police Municipale,
Monsieur le Commissaire de Police,
Les Services Techniques de la Ville,
Monsieur le Directeur Général des Services,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte principale de la Mairie, à l'emplacement prévu à cet effet.

LIBERCOURT, le 16 AVR. 2025

Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

